



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Communiqué de presse
Le 12 décembre 2019

Conseil métropolitain du 12 décembre 2019

PLU2 : la Métropole Européenne de Lille approuve le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Avec près de 1 200 000 habitants et une superficie de 647 km², le PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est le plus grand de France. D'ici 2028, le territoire devrait compter 50 000 habitants de plus et près de 45 000 emplois supplémentaires. L'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme, dans un contexte de changement climatique et de mutations sociétale, économique et environnementale majeures, est plus que jamais crucial pour garantir le développement durable, l'attractivité du territoire et le bien-être de tous sur la métropole.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil Métropolitain a approuvé ce jour le nouveau Plan Local d'Urbanisme, appelé PLU2. Ambitieux et exemplaire sur le plan environnemental, le PLU2 vise à limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et la ressource en eau, tout en répondant aux besoins des habitants.

« A travers ce nouveau PLU entièrement coélaboré avec les communes, nous présentons une vision métropolitaine de notre territoire respectueuse de ses ressources et plus solidaire. La métropole doit pouvoir offrir un cadre de vie sain et de qualité de façon équitable, pour tous et sans discrimination. Elle dispose pour cela de nombreux atouts avec notamment la présence de diverses centralités dans les villages comme les grands centres de l'agglomération, la présence d'équipements et un dynamisme économique et culturel important. Mais de nombreux défis sur le plan environnemental, social et économique restent à conduire. Ce nouveau PLU permet d'engager les transitions à venir sur le territoire. », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

« L'environnement est le marqueur fort de ce PLU. Face à l'urgence climatique et l'impérative préservation de notre ressource en eau, ce PLU contribue à la construction d'une métropole plus responsable et solidaire pour nos générations futures. En témoigne notre décision de stopper toute nouvelle extension urbaine dans l'aire d'alimentation des captages du sud. De façon générale, les maires ont fait des efforts importants pour limiter l'étalement urbain. Ce PLU traduit un réel changement de méthode et de vision de l'aménagement du territoire, vers un urbanisme compatible avec les grands enjeux environnementaux. », souligne Bernard Delaby, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de la stratégie d'urbanisme à la Métropole Européenne de Lille.

Le PLU2 est donc avant tout la traduction du projet métropolitain que ce document rend possible et cohérent. Il dessine la métropole de demain autour de 4 grands enjeux :

- relever les défis environnementaux à travers une stratégie innovante et exemplaire
- contribuer à son attractivité économique et à son rayonnement et réaffirmer son rôle de capitale régionale responsable
- développer le bien-vivre au quotidien, pour tous les habitants en agissant sur le logement, l'emploi et la mobilité
- aménager le territoire de façon performante et solidaire

Ainsi, la surface des terres ouvertes à l'urbanisation est divisée par quatre par rapport au PLU1. Pour éviter l'étalement urbain tout en permettant le dynamisme du territoire, les projets d'aménagement et de construction doivent s'opérer sur la ville existante. Mais ce renouvellement urbain ne se fera pas sans exigence de qualité :

qualité environnementale avec des règles favorisant la nature en ville, qualité paysagère et architecturale, avec un PLU2 qui respecte les ambiances existantes et incite à l'innovation.

Pour préserver la ressource en eau, dont près de la moitié de ce qui est consommé par les métropolitains est puisée sur les aires d'alimentation des captages au sud du territoire, le PLU2 limite la constructibilité des zones des champs captants.

Un PLU coélaboré avec les communes

En février 2015, la MEL a lancé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme. Conduite par la MEL, la révision du PLU a été menée en lien avec les citoyens, les communes, les services de l'Etat et les acteurs du développement de la métropole lilloise.

Ce PLU2 traduit ainsi en droit des sols le modèle de développement de la MEL. Il délimite les secteurs constructibles et définit leur destination, les formes que doivent prendre les constructions et les exigences qu'elles doivent respecter en terme de qualité de fonctionnement et d'esthétique.

Pendant l'élaboration du PLU2, le contexte sociétal et environnemental a connu de nombreux changements. Ces évolutions ont été prises en compte dans l'élaboration, à l'image de la création de la « charte du territoire des communes gardiennes de l'eau ». Cette charte constitue une approche inédite en France pour une métropole de la taille de la MEL. Elle vise à concevoir un nouveau modèle de développement qui garantit la protection durable de la ressource en eau du sud de la métropole tout en inventant de nouvelles façons de concevoir le logement, l'économie, l'agriculture, les services ou encore les déplacements. La stratégie repose aussi sur la valorisation des sites naturels, des paysages et du patrimoine culturel souvent méconnu de cette partie du territoire.

A noter qu'en parallèle du PLU2 qui porte sur 85 communes de la MEL, a été engagée la révision générale des PLU des 5 communes des Weppes qui ont rejoint la MEL au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Métropolitain de ce jour a donc approuvé 6 PLU, permettant ainsi à l'ensemble du territoire métropolitain d'être concerné par ces documents d'urbanisme rénovés.

Le PLU2 entrera en vigueur dès lors qu'il aura été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Pour consulter les cartes et le règlement

Pour consulter toutes les cartes du PLU2, rendez-vous sur plu.lillemetropole.fr ou sur melmap.fr, le portail géographique de la MEL, accessibles depuis le site institutionnel de la MEL. Une cartographie interactive propose des fonctionnalités avancées permettant d'améliorer la lecture du Plan de Destination des Sols et de ses règles : cocher/décocher certaines couches d'informations pour alléger le contenu du plan dans un but de lisibilité accrue, recherches par adresse, superposition des cartographies du PLU avec des photos aériennes pour mieux appréhender les phénomènes urbains et permettre à chacun de visualiser le terrain concerné.

Lorsque le PLU 2 sera entrée en vigueur, une application dédiée au PLU2 permettra à chacun, par un clic sur une parcelle, d'avoir les informations réglementaires qui y sont rattachées.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](http://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contacts presse :

Emilie Green-Leduc
M eleduc@lillemetropole.fr
T 03 20 21 26 60